

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Lisan W126
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **Producteur/fournisseur:**
Beropur AG
Postfach 58
Feldstr. 8
CH-8370 Simach
- **Service chargé des renseignements:** service@beropur.ch
- **Renseignements en cas d'urgence:**
Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel. 0041/442515151

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



C Corrosif

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 34 Provoque des brûlures.
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage SGH**



Danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

EUH070 - Toxique par contact oculaire.

- **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- **Intervention:**
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- **Stockage:**
P405 Garder sous clef.
- **Élimination:**
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

F

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Lisan W126

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 68515-73-1	Alkylpolyglycosid	 Xi; R 41 Danger:  3.3/I	2,5-10%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	hydroxyde de sodium	 C; R 35 Danger:  3.2/1A	2,5-10%
CAS: 69011-36-5	Isotridecaanol, 3-5 EO	 Xn,  Xi; R 22-36/38 Attention:  3.1.O/4, 3.2/2, 3.3/2	2,5-10%
CAS: 6834-92-0 EINECS: 229-912-9	métasilicate de disodium	 C,  Xi; R 34-37 Danger:  3.2/1B Attention:  3.8/3	≤ 2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:** Diluer avec beaucoup d'eau.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Lisan W126

(suite de la page 2)

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: revêtement intérieur en verre.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME 2 mg/m³

111-76-2 2-butoxyéthanol

VME Valeur momentanée: 147,6 mg/m³, 30 ppm
 Valeur à long terme: 9,8 mg/m³, 2 ppm
 Risque de pénétration percutanée

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Lisan W126

(suite de la page 3)

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Forme:	Liquide
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Fruitée

· Changement d'état

Point de fusion:	n.a.
Point d'ébullition:	> 100°C

· Point d'inflammation:	> 100°C
--------------------------------	---------

· Température d'inflammation:	n. a. °C
--------------------------------------	----------

· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-----------------------------	--

· Danger d'explosion:	non applicable n.a.
------------------------------	------------------------

· Densité à 20°C:	1,09 g/cm ³
--------------------------	------------------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
--	----------------------

· valeur du pH à 20°C:	13,5
-------------------------------	------

· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Réactions aux acides.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

· Effet primaire d'irritation:

- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

- **des yeux:** Effet fortement corrosif.

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif
Irritant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Lisan W126

(suite de la page 4)

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

- **Autres indications écologiques:**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE:**
oui
- **Indications générales:**
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 8 Matières corrosives.
- **Indice Kemler:** 80
- **No ONU:** 1760
- **Groupe d'emballage:** II
- **Étiquette de danger:** 8
- **Désignation du produit:** 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM)

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 8

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Lisan W126

(suite de la page 5)

· No ONU:	1760
· Label	8
· Groupe d'emballage:	II
· No EMS:	F-A,S-B
· Marine Pollutant:	Non
· Désignation technique exacte:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE)

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



· Classe ICAO/IATA:	8
· No ID ONU:	1760
· Label	8
· Groupe d'emballage:	II
· Désignation technique exacte:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE)

· "Règlement type" de l'ONU: UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, II

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

C Corrosif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydroxyde de sodium

· **Phrases R:**

34 Provoque des brûlures.

41 Risque de lésions oculaires graves.

· **Phrases S:**

20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Lisan W126

(suite de la page 6)

35 Provoque de graves brûlures.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

41 Risque de lésions oculaires graves.

· **Contact:** Monsieur Mirco Beerli

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

F